



Extrait du registre des délibérations du centre communal d'action sociale de Santes

## Conseil d'Administration du C.C.A.S., Le jeudi 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trentième jour du mois d'Avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le 24 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 13

### **PRESENTS :**

M. BELABBES Hiazid, M. DRUON Francis, Mme WAQUÉT Nadège, Mme Christelle LEFEBVRE, Mme KEIRSGIETER Annie, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, M. Joseph MICHALAK.

### **ABSENTS EXCUSES : 3**

M. BRUERE Jérôme (pouvoir à M. Francis DRUON), Mme Virginie AMADON (pouvoir à Mme Christelle LEFEBVRE), Mme MARTIN-DECARNIN (pouvoir à M. Hiazid BELABBES).

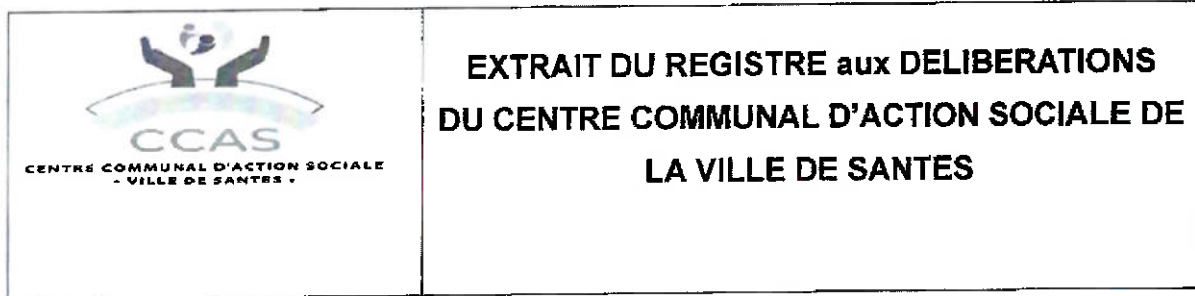
### **ABSENTS : 0**

### **ASSISTAIENT A LA SEANCE : 10**

Secrétaire de séance : Mme THIBAUT Sophie

N° interne de l'acte : 2026-04-30-N°4

N° de feuillet : 05



### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET CCAS

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion

Il explique que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget du CCAS ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que les six membres du conseil municipal siégeant au CCAS ont été élus lors du conseil municipal en date du 9 avril 2026 ;

Considérant que le Maire a nommé par arrêté en date du 16 avril 2026 les six membres siégeant au conseil d'administration du CCAS parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;

Vu la transmission aux élus des documents budgétaires en date du 17 avril 2026.

<b>RÉSULTATS COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET CCAS</b>			
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DÉPENSES RÉALISÉES</b>	26 754.08 €	624 897.17 €	651 651.25 €
<b>RECETTES RÉALISÉES</b>	15 564.33 €	597 892.18 €	753 465.51 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	-11 189.75 €	- 27 004.99 €	-38 194.74€
<b>RÉSULTAT 2024 REPORTÉ</b>	377 347.99 €	62 003.28 €	439 351.27€
<b>RÉSULTAT CUMULE 2025</b>	<b>366 158.24 €</b>	<b>34 998.29 €</b>	<b>401 156.53 €</b>

A l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur Le Président, le conseil d'administration est alors placé sous la présidence de Monsieur Francis DRUON.

Entendu cet exposé, Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte financier unique de l'année 2025 du budget du CCAS.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 10 voix

M. DRUON Francis (pouvoir de M. BRUERE Jérôme), Mme WAQUET Nadège, Mme Christelle LEFEVRE (pouvoir de Mme Virginie AMADON), M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, Joseph MICHALAK.

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix

Madame Annie KEIRSGIETER

Ne participent pas au vote : 2 exclus

M. BELABBES Hiazed (pouvoir de Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle), Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre

La secrétaire de séance  
Mme Sophie THIBAUT



Le Président du C.C.A.S.  
M. BELABBES Hiazed



Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-265905539-20260430-DEL\_CFU\_CCAS25-DE